

N° 8599¹

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

PROJET DE LOI

**relatif à l'accès et à la formation des professions d'avocat à la
Cour, de notaire et d'huissier de justice et modifiant :**

- 1) la loi modifiée du 4 décembre 1990 portant organisation du
service des huissiers de justice et**
- 2) la loi modifiée du 10 août 1991 sur la profession d'avocat**

* * *

**AVIS DE L'AUTORITÉ DE LA CONCURRENCE
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG**

(5.11.2025)

Madame la Ministre,

La présente fait suite à une invitation de votre Ministère à aviser le projet de loi référencé en objet.

L'Autorité de la concurrence, après examen du projet de loi en question, ne relève pas de modification substantielle par rapport au texte du projet de loi à l'intitulé identique déposé le 27 janvier 2022 et avisé par le Conseil de la concurrence le 27 juin 2022 nécessitant un nouvel avis de sa part.

Dès lors, l'Autorité renvoie aux observations formulées dans l'avis du Conseil de la concurrence au sujet du projet de loi n° 7958 (doc. parl. n° 7958/11) qu'elle fait siennes dans le contexte du projet de loi n° 8599.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes meilleures salutations.

Pierre BARTHELMÉ
Président

